



## Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

### Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

### **COMMUNE DE BAGNES**

#### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public que M. Alain Gabbud, domicilié à Bagnes – 1947 La Montoz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de la dite loi :

- Locaux et emplacement : parcelles 10971, 10973, 12139, 12232, 12234, 12235 et 12231
- Enseigne : Camping de Champsec
- Prestations :  
Emplacement de camping  
Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 08h00 à 24h00
- Début de l'activité : 1<sup>er</sup> janvier 2013

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication, soit jusqu'au 3 juin 2013.

Bagnes, le **1. mai 2013**

**L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service communal des Patentes :